

Tejang Chakma
Elina Horo
Gam A Shimray

En Inde 705 groupes ethniques sont reconnus comme appartenant aux « Scheduled Tribes » (Tribaux répertoriés) et ils sont considérés comme peuples autochtones de l'Inde par les *adivasi* et communautés tribales du pays¹.

En Inde du centre, les « Scheduled Tribes » sont habituellement nommés « *adivasi* » ce qui signifie littéralement « peuples autochtones ». Avec une population estimée à 104 millions de personnes, ils représentent 8,6% de la population totale. Cependant, il y a beaucoup plus d'autochtones qui pourraient accéder au statut de « Scheduled Tribes », mais ils ne sont pas officiellement reconnus. Les estimations du nombre total de groupes tribaux sont plus élevées que le chiffre officiel. Les plus grandes concentrations de peuples autochtones se trouvent dans les 7 états du Nord-est de l'Inde ainsi que dans la ceinture tribale centrale « *central tribal belt* », zone qui s'étend de Rajasthan au Bengale occidental.

L'Inde a plusieurs lois et dispositions constitutionnelles, comme la Cinquième Annexe pour l'Inde Centrale et la Sixième Annexe pour certaines zones du Nord-est de l'Inde qui reconnaissent les droits des peuples autochtones à la terre et à leur auto gouvernance. Ces lois qui visaient à protéger les peuples autochtones comportent de nombreux défauts et leur mise en œuvre est loin d'être satisfaisante. Le gouvernement indien a voté en faveur de la déclaration de l'ONU sur les Droits des Peuples autochtones (UNDRIP), sous la réserve que, depuis l'Indépendance, « tous les Indiens sont considérés comme autochtones ». Ce faisant elle ne prend pas en compte le concept spécifique de « peuples autochtones » et ainsi la déclaration de l'ONU n'est elle pas applicable à l'Inde.



Droits légaux et politiques de développement

Le 25 octobre 2016, à l'occasion de l'inauguration du premier carnaval tribal à New Delhi, le premier ministre de l'Inde, Narendra Modi, a déclaré que les « ressources naturelles en forêts ne devraient pas être exploitées au détriment des tribaux » ; il a menacé de mesures punitives ceux qui veulent « accaparer » leurs terres et leurs droits. Il a aussi plaidé pour l'utilisation de technologies modernes dans les mines, en plus de la gazéification du charbon dans les sites d'exploitation, afin de mieux contrôler la pollution et ses effets dommageables sur la santé des populations des zones environnantes.²

Les déclarations publiques du Premier Ministre concernant l'inviolabilité des droits des tribaux, ne semblent pas cependant avoir eu un effet quelconque au niveau des gouvernements de chaque Etat. Le Jharkhand en est un bon exemple. Le 23 novembre 2016 l'Assemblée du Jharkhand a voté des amendements pour modifier 2 lois favorables aux tribaux concernant le droit à la terre et le métayage : les « *Chotanagapur Tenancy Act* » (CNT) de 1908 et le *Santal Parganas Tenancy* (SPT) de 1949.

Les amendements proposés ont été adoptés sans aucune discussion³. Les amendements portant sur le « CNT Act » et le « SPT Act » permettent maintenant au gouvernement d'utiliser les terres des tribaux pour des usages non agricoles. Malgré une mise en œuvre déficiente, les deux lois précédentes avaient réussi à protéger les terres des tribaux, à restreindre leur aliénation et même permis la restitution des terres tribales illégalement transférées. Ces amendements ont été envoyés au Président de l'Inde pour approbation.

Antérieurement à ces amendements votés par l'assemblée du Jharkhand, le gouvernement du Jharkhand avait essayé de proposer ces deux lois particulières par ordonnances. En mai le gouvernement du Jharkhand avait proposé les amendements sur ces deux ordonnances de 2016 déjà indiquées (CNT A 1908 et SPTA 1949).⁶

Ces amendements proposés par ordonnance ont soulevé de larges protestations dans cet Etat, provoquant la mort d'au moins 8 personnes, au cours de 3 incidents avec des tirs de la police, dans les districts de Ramgarh, Hazaribagh et Khunti, en août et octobre⁷. A la suite de ces protestations, les ordonnances ont été ensuite retirées par le gouvernement de l'Etat. Cependant comme indiqué, les deux propositions de loi ont été présentées, puis approuvées par l'assemblée du Jharkhand, en attente de l'approbation du Président de l'Union⁸.

Violations des droits de l'homme contre les peuples autochtones

Selon le récent rapport « Crime en Inde en 2015 » du Bureau National d'Enregistrement des Crimes (NCRB), du Ministère de l'Intérieur, un total de 10 914 cas de crimes contre les *adivasi* a été signalés dans le pays en 2015, soit une baisse de 4,7% par rapport à 2014 (11 451 cas)⁹. Seuls sont rapportés les cas d'atrocités commises par des non-*adivasi* contre des *adivasi*. Ce chiffre n'inclut pas les cas de violation des droits de l'homme commises par les forces de sécurité.

En 2016, les forces de sécurité ont continué d'être responsables de violations des droits de l'homme contre les tribaux. Dans les zones affectées par les conflits armés, les *adivasi* sont pris en tenaille entre les Groupes armés d'opposition (*Armed opposition groups* - AOGs) et les forces de sécurité. Les cas de crimes sont nombreux et beaucoup ne sont pas signalés. Quelques cas connaissent une certaine notoriété et sont rapportés ici pour illustrer la gravité de ces violations :

Le 8 juillet, un jeune homme *adivasi* de 20 ans est mort, rapporte-t-on, suite aux tortures infligées par la police à Ranchi. L'*adivasi* était retenu dans une cellule de la prison, la nuit précédente ; il était soupçonné de fournir des armes aux maoïstes. La famille du défunt a prétendu que la torture avait entraîné la mort¹⁰.

Le 22 octobre, un *adivasi* a été tué et 12 autres blessés par balle, suite aux tirs de la police au village de Soyko, district de Khunti (Jarkhand). La police, dit-on, a ouvert le feu sur les villageois qui allaient rejoindre la manifestation de protestation à Ranchi contre la tentative indiquée du gouvernement du Jharkhand de modifier la législation du « Chotanagpur Land Tenancy Act » et du « Santal Parganas Land Tenancy Act »¹¹.

Le 10 décembre, un étudiant *adivasi* de 17 ans de la région d'Auxiguri, district de Kokrajhar dans l'Assam, a été dit-on, tué par les forces de sécurité lors d'une escarmouche. La mère du défunt a affirmé que son fils qui souffrait de la tuberculose, a été enlevé par 5 hommes armés, et tué plus tard dans un simulacre de combat¹².

Le 16 décembre, un garçon *adivasi* de 13 ans, du village de Metapal dans le district de Jagdalpur au Chhattisgarh, a été tué par les forces de sécurité dans un affrontement, car on le soupçonnait d'être maoïste. Cependant les habitants du village et les membres de sa famille ont affirmé qu'il ne l'était pas du tout. Le 27 décembre, la Haute Cour de Blaspur a ordonné une enquête post-mortem sur le défunt¹³.

Le 27 décembre, on rapporte qu'un agriculteur d'une quarantaine d'années a été tué probablement par les forces de sécurité à Laopani Ashra-Bari, à Kokrajhar, district de l'Assam. Les forces de sécurité affirment que le défunt était un militant d'une faction du NFDB (*National Democratic Front of Bodoland*). Cependant sa famille et le chef du village ont soutenu que le défunt n'avait jamais été militant d'un groupe quelconque. Ils ont dit que le défunt avait été appréhendé par les forces de sécurité tandis qu'il revenait du marché. A la suite de protestations nombreuses le gouvernement de l'Etat d'Assam a ordonné une enquête sur les conditions de sa mort¹⁴.

Les groupes d'opposition armée ont aussi été responsables de violations flagrantes des lois humanitaires internationales, y compris de meurtres. Dans l'année 2016, les maoïstes ont continué de tuer des tribaux innocents sous prétexte qu'ils étaient des informateurs de la police, ou tout simplement parce qu'ils n'obéissaient pas à leurs ordres. La majorité des victimes a été tuée dans le cadre des « Jan Andallats » (tribunaux populaires) tenus par les maoïstes. En 2016, la division du Ministère de l'Intérieur du Naxal a répertorié 21 tribunaux populaires tenus par les maoïstes en 2016¹⁵.

En février 2016, certains de ces probables meurtres ont eu lieu dans la zone de Koyalibeda, district de Kanker, au Chhatisghar¹⁶, au village de Hatbal, district de Lohardaga au Jharkhand le 17 septembre¹⁷, au village de Raitorang, district de Khunti au Jharkhand le 26 septembre¹⁸, au village de Nama district de Sukma, dans le Chhattisgarh le 4 novembre¹⁹, et au village de Kudu-Muluguma, district de Malkangiri dans l'Odisha, le 27 décembre²⁰.

Aliénation des terres tribales

Les 5° et 6° annexes à la Constitution de l'Inde fournissent des dispositions strictes en vue de la protection des terres appartenant aux peuples autochtones. Au niveau de chaque Etat fédéré, il y a en outre toute une série de lois interdisant la vente ou le transfert des terres tribales à des non-tribaux et la restitution des terres aliénées à leurs propriétaires tribaux. Toutefois ces lois restent peu efficaces, car rarement invoquées et des tentatives sont faites pour les affaiblir.

Au Jharkhand, des terres tribales sont souvent illégalement transférées à des non tribaux, par le biais d'un usage abusif d'indemnités de dédommagement, en référence au CNT Act de 1908. Le 28 janvier 2016, le Bureau Consultatif Tribal a recommandé, en référence au CNTA, d'abandonner la pratique consistant à accorder une compensation monétaire, dans les cas de transferts de titres de propriétés d'une terre tribale à un non-tribal. A la date de janvier 2016, il y avait 4 219 cas à traiter par les tribunaux de Régulations des Zones Recensées dans différentes parties du Jharkhand²¹.

Sur la base des recommandations du Bureau Consultatif Tribal, le Gouvernement du Jharkhand a donc révoqué la section 71 du CNT Act (*Chhota Nagpur Tenancy*), qui fournissait une compensation monétaire aux tribaux contre la terre qu'ils avaient cédée, dans le cadre de la loi

d'amendement passée en Assemblée d'Etat le 23 novembre. Le gouvernement du Jharkhand statue que les terrains de cette sorte, qui ont été transférés des tribaux à d'autres personnes, seraient restitués à leurs propriétaires²².

De façon similaire des terres tribales ont été vendues à des non tribaux au Maharashtra. Bien que la vente de terre tribale à des non-tribaux soit limitée par le Code des Impôts, elle peut être vendue avec la permission du percepteur qui a autorité pour permettre de telles transactions, avec l'approbation gouvernementale. Par ce système en place, une partie importante des terres tribales a été aliénée.

En juin, le gouverneur du Maharashtra a émis une notification stipulant que les percepteurs de district auront dorénavant à obtenir l'autorisation des « Gram-sabha» (assemblées communales) avant de permettre le transfert d'occupation de terres tribales à des non-tribaux dans les zones recensées. Les militants tribaux affirment qu'on peut estimer à 3 millions d'hectares, la terre tribale ainsi aliénée au Maharashtra²³.

Condition des tribaux déplacés à l'intérieur de l'Inde

Au cours de l'année 2016, il n'y a pas eu de rapport sur les déplacements de tribaux causés par des conflits. Cependant les tribaux qui avaient été déplacés du fait des conflits au cours des années précédentes restent encore à prendre en compte. Ainsi au Tripura, plus de 30 000 tribaux Bru (Réang) continuent de vivre dans des conditions inhumaines dans six camps de réfugiés après leur déplacement du Mizoram en 1997. Le processus de rapatriement des Brus au Mizoram, dont le début était prévu au 30 Novembre, n'a pas encore commencé pour des raisons diverses en fin d'année²⁴.

La terre avait été acquise pour des objectifs non agricoles, miniers ou d'industrialisation, dans le but d'initier des projets de développement dans ces zones tribales. Les populations autochtones qui ont perdu leur terre, du fait de tels projets, se sont vues dénier toute compensation appropriée, avec relocalisation ou autres facilités. Ceux qui s'étaient opposés à ces achats de terres ou qui avaient demandé un dédommagement approprié n'ont rencontré que la force. Le 1^{er} octobre, 4 tribaux ont été tués quand la police a ouvert le feu, au cours d'une manifestation, dans le district d'Hazaribagh au Jharkhand, contre l'acquisition des terres par le NTPC (*National Thermal Power Corporation Limited*), compagnie de production d'énergie électrique).

Le NTPC avait acquis 8 056 acres de terre en 2010 pour le projet de mines de charbon de Pankri-Barwadih. Les manifestants demandaient une compensation plus élevée, l'emploi et la relocalisation²⁵. Le 29 août, 2 agriculteurs tribaux ont été tués et plus de 40 autres blessés, quand la police a ouvert le feu sur la foule protestant contre une usine thermique à Gola, district de Ramgarh, au Jharkhand. Les manifestants affirmaient que leurs récoltes étaient menacées du fait de l'usage excessif des eaux de la rivière par l'usine électrique d'Inland Power Limited et par la pollution qu'elle générait²⁶.

Répression et régime des lois de la forêt

Un grand nombre d'autochtones vivant dans la forêt continuent d'être privés de leurs droits. Au 31 octobre 2016, et selon l'information disponible au Ministère des Affaires tribales, un total de 4 243 668 réclamations (4 130 373 émanant d'individus et 113 295 de communautés), ont été enregistrées dans le domaine de la Législation sur les droits de la Forêt. Parmi ceux-ci, près de 87% ont été réglés ; 1 726 815 titres de propriété ont été attribués (1 678 623 pour des réclamations d'individus, et 48 192 pour des réclamations collectives) (27). Les autres demandes ont été soit rejetées soit mises en attente de règlement.

La section 4 (5) concernant les Scheduled Tribes et autres habitants traditionnels de la forêt (Reconnaissance du Forest Act de 2006 des Droits de la Forêt), stipule qu'aucune personne membre d'une tribu répertoriée habitant la forêt, ou tout autre habitant traditionnel de la forêt, ne peut être évincé ou déplacé de sa terre pendant qu'il l'occupe, jusqu'à ce que la procédure de reconnaissance ou de la vérification des droits ne soit terminée complètement²⁸. Toutefois on constate que les autochtones font face soit à des expulsions au nom de la conservation de la forêt, soit à des menaces pour s'être opposés à des expulsions ou à des déplacements. Au Karnataka, district de Kodagu, le 7 décembre, quelques 577 familles tribales de Jenu Kuruba ont été expulsées de leur maison à Diddalli, dans la Réserve Forestière de Devamachi²⁹.

Morts et exploitation sexuelle dans les écoles avec internat

Il existe un certain nombre de projets concernant le développement des tribaux dans le pays. L'un de ces projets concerne les écoles avec internat (Ashram), qui ont été mises en place pour l'éducation des enfants de tribaux vivant dans les forêts. Toutefois des rapports indiquent des cas de mort et d'exploitation sexuelle de ces écoliers tribaux, dans ce type d'école à travers le pays.

En mai 2016, au Maharashtra, le Département du Développement Tribal a formé un comité dirigé par le Dr Subash Salunkhe à la suite des rapports sur des morts dans les internats d'écoles de cet Etat. Le rapport du Comité soumis au Gouverneur du Maharashtra a établi que 1 077 écoliers étaient morts dans ces écoles lors des 15 dernières années.

Le comité qui a enquêté sur 793 de ces morts, a conclu qu'elles auraient pu être évitées. Les responsables de ces écoles ont affirmé que les causes de ces morts étaient la noyade, les morsures de serpent, les suicides, des maladies graves ou mineures. Le rapport a aussi établi que plus de la moitié des enfants morts étaient des filles et il indiquait une exploitation sexuelle³⁰. Le 10 octobre, la Commission Nationale des Droits de l'Homme émettait une recommandation au gouvernement de l'Etat du Maharashtra de faire une recherche sur ces morts. Mais le gouvernement du Maharashtra s'est défaussé et n'a pris aucune initiative pour s'attaquer au problème et a même négligé d'envoyer de soumettre un rapport à la Commission Nationale des Droits de l'Homme³¹.

Situation des femmes *adivasi*

Les femmes *adivasi* en Inde sont privées de beaucoup de leurs droits. Les droits individuels aussi bien que collectifs sont violés dans les espaces publics et privés. Les questions majeures sont liées à la violence sexuelle, au trafic de femmes, au meurtre ou à la stigmatisation infamante comme sorcière, à la militarisation ou aux situations de violences, aux effets du développement qui entraînent des déplacements de population. Il existe aussi de nombreux cas non répertoriés de violence sexuelle du fait des forces de sécurité.

En 2016, un cas mis sur le devant de la scène par les medias, révèle la situation faite aux femmes, particulièrement aux femmes *adivasi*. Dans la région de Bastar, au Chhattisgarh, 16 femmes *adivasi* des villages de Kuna, Guler, et Bellam Landra, ont été violées et agressées sexuellement d'octobre 2015 à janvier 2016³².

Selon la Commission Nationale des Droits de l'Homme on attend aussi les rapports concernant 20 autres victimes³³. Les défenseurs des droits de l'homme sont aussi menacés ; c'est le cas de Soni Sori, une militante locale de Bastar, qui a déjà elle-même souffert d'une situation de violence et qui a été attaquée à nouveau le 20 février à Geedam. Ceux qui l'ont attaquée lui ont jeté une substance chimique au visage, et l'ont menacée pour son engagement dans une large campagne contre les situations de violence³⁴.

Un autre cas vient de Gadchiroli au Maharashtra où 2 femmes ont été enlevées par du personnel de la Police C 60 du Maharashtra près du village de Todgatta. Elles n'ont été relâchées qu'après une protestation énergique des villageois. Ces femmes, suite à cela, ont porté plainte pour agression sexuelle et ont recherché un appui juridique. Toutefois alors que ces victimes recherchaient cette assistance légale, et demandaient un examen médical pour vérifier et prouver l'agression, les personnels de la police, (sans aucun respect pour les droits constitutionnels liés à l'article 19, - 1, g, et aux procédures prévues) ont fait irruption dans les bureaux de l'avocate, en civil, et ont kidnappé ces femmes et leurs compagnons. Ainsi on n'a pas pu rechercher sur ces femmes les traces d'agression sexuelle et de viol ; seule une prise de sang a été faite pour tout examen médico-légal³⁵.

Le niveau du trafic de femmes ou de jeunes filles *adivasi* de l'Inde Centrale est très élevé. La majorité de ces femmes ou jeunes filles sont utilisées pour fournir une main d'œuvre bon marché pour des tâches domestiques, des travaux dans le bâtiment, les usines ou les hôtels. Dans l'un des cas, 12 filles du district de Dumka ont été embarquées dans un train en compagnie d'un agent qui disait qu'elles travaillaient dans une usine de viande en Uttar Pradesh. Mais il n'avait aucune preuve de leur emploi.

La stigmatisation infamante comme sorcière, et même des meurtres, existent encore vis-à-vis des femmes en Inde. En 2016, plus de 54 femmes ont été tuées au nom de la chasse aux sorcières. La plupart sont des femmes célibataires ou veuves. Elles subissent des tortures physiques ou mentales, telles que frapper brutalement quelqu'un ou le dévêtir, lui raser la tête, lui briser les dents, le forcer à manger des excréments humains, à boire de l'urine ou du sang; tout ceci est extrêmement traumatisant et prive ces femmes de leur dignité, de leur moyen d'existence, de leur maison; elles sont même bannies de leur communauté.

Le Jharkhand possède le plus grand nombre de cas signalés, plus de 156, selon le rapport 2014 du NCRB (National Crime Records Bureau). Dans d'autres Etats on signale d'autres cas : 32 en Orissa, 24 au Madhya Pradesh, 16 au Chhattisgarh. Il n'y a pas de loi nationale protégeant les femmes contre la chasse aux sorcières. Dans les états du Jharkhand, du Bihar, du Chhattisgarh, de l'Orissa et du Rajasthan il existe des lois sur ce point mais elles ont besoin d'amendements pour leur mise en œuvre effective.

Nagalim

Avec une population d'environ 4 millions d'habitants, et une diversité de plus de 50 tribus, les Nagas sont un peuple autochtone transnational qui habite au Nord-Est de l'Inde et au Nord-Ouest de la Birmanie.

Suite au transfert de pouvoir colonial en 1947 entre la Grande Bretagne et l'Inde, les Nagas sont aujourd'hui répartis sur ces deux territoires. Le terme Nagalim se réfère à cette terre ancestrale dépassant le cadre actuel des frontières des Etats. C'est une expression qui affirme leur identité politique et leur aspiration à être une nation. La lutte du peuple des Nagas pour leur droit à l'autodétermination remonte au moment où l'État Indien nouvellement constitué a cherché à écraser la déclaration d'indépendance des Nagas ; elle s'est faite au moyen d'une répression violente et d'une lourde militarisation des territoires Naga. Le conflit armé, commencé dans les années 50 entre les Indiens et les forces armées d'opposition des Nagas, est un des plus longs conflits armés d'Asie. En 1997, le gouvernement indien et le plus important des groupes armés Nagas, la faction Isaac Muivah, du Conseil National Socialiste du Nagaland (CNSN-IM), ont conclu un accord de cesser le feu, et tiennent depuis des négociations de paix régulières. Suite aux tactiques de l'Inde, du « diviser pour régner », le mouvement de résistance armé Naga s'est partagé en différentes factions qui se battent les unes contre les autres. Depuis la déclaration de cesser le feu, les membres de CSOs (*Civil Society Organisations*) (incluant les églises) ont initié des

processus de réconciliation, comme celui facilité par le Forum pour la réconciliation des Nagas (FNR). Cependant la réconciliation reste un objectif à atteindre tant à l'intérieur de la société qu'entre les factions armées.

L'Accord cadre pour la paix avec l'NSCN-IM

Les pourparlers politiques entre le Gouvernement de l'Inde et l'NSCN-IM- durent depuis 19 ans mais il n'y a plus rien à montrer en termes de réalisations pour la paix, en dépit d'un Accord cadre pour la paix signé le 3 août 2015. L'opinion publique Naga et les membres du CSOs, qui ont reçu l'accord cadre avec des sentiments mitigés, continuent d'être sceptiques, (certaines sections sont même opposées à cet accord) ; en effet le contenu de l'accord cadre n'a jamais été rendu public. C'est pourquoi la pression est montée et la légitimité de l'accord est remise en question. L' NSCN-IM a aussi subi un contretemps en juin 2016, avec le décès de son vieux cofondateur et Président, âgé de 85 ans, Mr Isaac Chishi Swu. Avec cette défiance croissante et l'agitation autour de l'accord, les dirigeants de l'NSCN-IM ont tenu un nombre important de rencontres avec le CSOs. Les points clés de l'accord, partagé avec la population par le biais de ces consultations, sont les suivants :

- L'intégration des Nagas a été acceptée (en principe) comme une partie de l'Accord cadre.
- Il y a partage de la souveraineté dans l'Accord cadre, ce qui signifie que les deux parties travailleront ensemble.
- Les points saillants de répartition des compétences incluent le droit éminent des Nagas sur leur terre et ses ressources, la gestion intérieure, et une défense commune dans un contexte d'agression extérieure.

L'insatisfaction sur les consultations a été largement exprimée par l'opinion publique et les CSOs ; toutefois l'NSCN-IM semble ne plus savoir que faire et recherche désespérément une solution.

Les CSOs sont en train de conduire leurs propres consultations, en réaction à cette non transparence du processus de paix. La situation actuelle conduit à plus de fragmentation et plus de tribalisme, basés soit sur des menaces réelles ou perçues, contenues dans l'Accord cadre, soit sur celles des différentes factions des mouvements de la résistance armée.

Ceci conduit en fin de compte à des tensions croissantes à l'intérieur des CSOs Naga et de nombreuses tribus Hohos sont en train de se retirer du Naga Hoho (qui est l'institution traditionnelle de base des Nagas) tandis que les nouveaux CSOs questionnent la légitimité des autres organisations. Il reste clair qu'à moins de définir un contenu clair et intelligible à présenter à l'opinion publique pour une large acceptation, les frustrations et la fragmentation continueront.

Un autre point crucial qui est posé est celui de l'inclusion et du droit des autres factions à participer à cet Accord cadre et à élaborer la solution politique qui sera définie.

Point positif à souligner : Anthony Ningkhan Shimray , le responsable de la mission à l'étranger du NSCN-IM, qui avait été emprisonné par le Gouvernement indien sous l'accusation de trafic d'armes au profit de son organisation, vient d'être relâché le 2 août 2016 ; il devient ainsi capable de participer au processus de paix. Toutefois il reste à résoudre le cas de l'exil forcé depuis 1995 des deux militants pour la paix les plus connus, qui sont aussi membres du Mouvement des Peuples Naga pour les Droits de l'Homme ; il s'agit de Mr Luingam Luithui et de Mme Peingamia Luithui. La Cour de Justice de l'Inde a déjà reporté huit fois leur audition, refusant ainsi de leur rendre justice.

Notes and references

- 1 Since the Scheduled Tribes or "tribals" are considered India's indigenous peoples, these terms are used

interchangeably in this text.

- 2 See “PM Narendra Modi Warns Of Action Against Those Who ‘Snatch’ Tribal Rights”, *NDTV*, 25 October 2016, <http://www.ndtv.com/india-news/pm-narendra-modi-warns-of-action-against-tho-se-who-snatch-tribal-rights-1478980>
 - 3 See “Jkhand Oppn parties urge Prez not to give nod to tribal land”, *India Today*, 21 December 2016, <http://indiatoday.intoday.in/story/jkhand-oppn-parties-urge-prez-not-to-give-nod-to-tribal-land/1/840001.html>
 - 4 See “Amendments to century-old laws on tribal rights spark protests in Jharkhand”, *Down to Earth*, 24 November 2016, <http://www.downtoearth.org.in/news/amendments-to-century-old-tribal-rights-laws-spark-protests-in-jharkhand-56411>
 - 5 See “Jkhand Oppn parties urge Prez not to give nod to tribal land”, *India Today*, 21 December 2016 <http://indiatoday.intoday.in/story/jkhand-oppn-parties-urge-prez-not-to-give-nod-to-tribal-land/1/840001.html>
 - 6 See “Amendments to century-old laws on tribal rights spark protests in Jharkhand”, *Down to Earth*, 24 November 2016, <http://www.downtoearth.org.in/news/amendments-to-century-old-tribal-rights-laws-spark-protests-in-jharkhand-56411>
- 394 IWGIA – THE INDIGENOUS WORLD – 2017
- 7 See “People of no land”, *Down to Earth*, 15 January 2017, <http://www.downtoearth.org.in/news/people-of-no-land-56671>
 - 8 See “Jharkhand govt abandons ordinance route, to place tenancy laws in House”, *Hindustan Times*, 15 November 2016 <http://www.hindustantimes.com/ranchi/jharkhand-govt-abandons-or-dinance-route-to-place-tenancy-laws-in-house/story-3gYATHDJUYgyXRTtOB82LM.html>
 - 9 See NCRB, “Crime in India 2015”, Chapter 7.
 - 10 See “Tribal dies after ‘torture’ in Jharkhand, cops suspended”, *The Times of India*, 8 July 2016 <http://timesofindia.indiatimes.com/city/ranchi/Tribal-dies-after-torture-in-Jharkhand-cops-suspended/articleshow/53117816.cms>
 - 11 See ‘Tribal killed in police firing’, *The Telegraph*, 23 October 2016. https://www.telegraphindia.com/1161023/jsp/frontpage/story_115074.jsp#.WJAof1N96M8
 - 12 See “NGO and college students protest against fake encounters”, *The Sentinel Assam*, 1 January 2017 <http://www.sentinelassam.com/state1/story.php?sec=2&subsec=2&id=293668&dtP=2017-01-02&ppr=1>
 - 13 See “Exhume body of teenager killed in encounter, says HC”, *The Hindu*, 23 December 2016 <http://www.thehindu.com/news/national/other-states/Exhume-body-of-teenager-killed-in-encounter-says-HC/article16933709.ece>
 - 14 See “‘Fake’ encounters worry Bodo groups”, *The Telegraph*, 31 December 2016. https://www.telegraphindia.com/1161231/jsp/northeast/story_127725.jsp#.WHnEOVN96M8
 - 15 Statistics of LWE violence during 2011 to 2016 (up to 15.12.2016), Naxal Division, Ministry of Home Affairs, Government of India, http://mha.nic.in/sites/upload_files/mha/files/LWE_151216.pdf
 - 16 See “Naxals kill tribal man accusing him of being police informer”, *Pradesh18*, 17 February 2016 <http://english.pradesh18.com/news/chhattisgarh/naxals-kill-tribal-man-accusing-him-of-being-police-informer-874060.html>
 - 17 See “Maoists kill ‘police informer’ in Jharkhand”, *The Times of India*, 18 September 2016. <http://timesofindia.indiatimes.com/city/ranchi/Maoists-kill-police-informer-in-Jharkhand/articleshow/54395025.cms>
 - 18 See “Three shot dead by Maoists in Jharkhand”, *The Indian Express*, 28 September 2016. <http://indianexpress.com/article/india/india-news-india/three-shot-dead-by-maoists-in-jharkhand-3053575/>
 - 19 See “Tribal killed by Naxals for protesting their activities”, *The New India Express*, 6 November 2016, <http://www.newindianexpress.com/nation/2016/nov/06/tribal-killed-by-naxals-for-protesting-their-activities-1535621.html>
 - 20 See “Maoists kill tribal man, Abduct another in Odisha”, *The Samaya*, 27 December 2016. <http://odishasamaya.com/odisha/maoists-kill-tribal-man-abduct-another-odisha/78439/>
 - 21 See “TAC seals tribal land sale route, okays sar courts”, *The Pioneer*, 29 January 2016, <http://www.dailypioneer.com/state-editions/ranchi/tac-seals-tribal-land-sale-route-okays-sar-courts.html>
 - 22 See “Tribals will benefit from amendments, says Raghubar Das”, *Times of India*, 24 November 2016. <http://timesofindia.indiatimes.com/city/ranchi/tribals-will-benefit-from-amendments-says-das/articleshow/55588179.cms?from=mdr>
 - 23 See “Maharashtra Governor curbs collector’s power in tribal land sale”, *Daily News and Analysis*, 27 June 2016, <http://www.dnaindia.com/india/report-maharashtra-governor-curbs-collector-s-power-in>

tribal-land-sale-2228374 SOUTH ASIA 395

- . 24 See “Bru repatriation to begin from mid-February”, *Business Standard*, 8 January 2017 http://www.business-standard.com/article/pti-stories/bru-repatriation-to-begin-from-mid-febru-ary-117010800602_1.html
- . 25 See “Jharkhand: 4 villagers killed in police firing over land row; 2 officers injured”, *Hindustan Times*, 1 October 2016, <http://www.hindustantimes.com/india-news/jharkhand-two-killed-doz-ens-injured-in-police-firing-over-land-acquisition/story-6boabOFQ6KagMvcQA1FtnO.html>
- . 26 See “As two die in protest against Jharkhand power plant, villagers claim police used excessive force” *Scroll.in*, 3 September 2016, <https://scroll.in/article/815390/as-two-die-in-protest-against-jharkhand-power-plant-villagers-claim-police-used-excessive-force>
- . 27 See “Status report on implementation of the Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers (Recognition of Forest Rights) Act, 2006 [for the period ending 31.10.2016]”, Ministry of Tribal Affairs, http://tribal.nic.in/WriteReadData/userfiles/file/FRA/FRA_MPR/MPR%20October%202016.pdf
- . 28 <http://tribal.nic.in/WriteReadData/CMS/Documents/201306070147440275455NotificationMargewith1Link.pdf>
- . 29 See “Govt. promises rehabilitation of tribal families in Diddalli”, *The Hindu*, 20 December 2016 <http://www.thehindu.com/news/national/karnataka/Govt.-promises-rehabilitation-of-tribal-families-in-Diddalli/article16913421.ece>
- . 30 See “1077 kids died in Maharashtra’s tribal schools in 15 years, cause of death “unknown” for 2/3 cases: Report”, *Daily News and Analysis*, 20 October 2016 <http://www.dnaindia.com/india/report-1077-kids-died-in-maharashtra-s-tribal-schools-in-15-years-cause-of-death-unknown-for-23-cases-report-2265838>
- . 31 See <http://www.nhrc.nic.in/disparchive.asp?fno=34172>
- . 32 <https://in.news.yahoo.com/mass-rape-adviasi-women-bastar-124100317.html> and see “Eight tribal women allege gang-rape by security forces in Bijapur”, *The Hindu*, 22 January 2016 <http://www.thehindu.com/news/national/other-states/Eight-tribal-women-allege-gang-rape-by-security-forces-in-Bijapur/article14014055.ece>
- . 33 <http://www.countercurrents.org/2017/01/09/nhrc-indicts-chhattisgarh-police-for-sexual-violence-against-adviasi-women-in-bastar/>
- . 34 <http://www.countercurrents.org/wss210216.htm>
- . 35 <https://wssnet.org/2017/02/06/wss-statement-on-sexual-violence-and-police-impunity-in-gadh-chiroli-district/>

Tejang Chakma est chercheur au « Asian Center for Human Rights».

Elina Horo (de la communauté autochtone Munda) est directrice du Réseau des femmes adivasi ; elle a contribué à la partie concernant la situation des femmes autochtones.

Gam A Shimray a rédigé la partie sur le Nagalim; il le directeur exécutif de la revue « Pacte pour les Peuples autochtones d’Asie »(AIPP). Il est aussi membre du Mouvement des peuples Naga pour les Droits de l’Homme (NPMHR).

Source : IWGIA *The Indigenous World*
traduction par **Catherine et Henri Amblard**
membres du réseau d’experts du GITPA